

Protocole d'entente
entre le
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
et la
Société canadienne des postes

Séparation du tri et de la livraison à l'installation Deerfoot – unité urbaine

La Société a convenu de mettre en suspens les réorganisations prévues des itinéraires de factrices et facteurs liées au projet de Séparation du tri et de la livraison (STL) à l'installation Deerfoot, à Calgary, dans le cadre d'une démarche visant à régler les problèmes d'espace dans ce lieu de travail.

Pour faciliter la mise en œuvre du présent protocole, les parties ont convenu d'apporter des changements de nature particulière, spécialisée et temporaire aux opérations, aux pratiques et aux conditions d'emploi. Ces changements, qui visent uniquement le présent protocole, s'adressent expressément aux employées et employés de l'unité urbaine de l'installation Deerfoot, et ne font aucunement partie de la convention collective de l'unité urbaine.

Le présent protocole d'entente ne constitue aucune admission, et conclu sous toutes réserves et n'établit aucun précédent quant à la position éventuelle des parties dans quelque affaire que ce soit, y compris dans des circonstances identiques ou similaires. De plus, le présent protocole ne doit pas être mentionné, présenté ni invoqué dans quelque affaire, différend ou procédure que ce soit mettant en cause les parties.

Par conséquent, conformément à l'entente qu'elles ont conclue et à leur intention commune dont il est fait mention plus haut, les parties conviennent du cadre suivant :

- 1) Les réorganisations prévues des itinéraires de factrices et facteurs liées au projet STL sont mises en suspens.
- 2) Quatre factrices et facteurs seront affectés à un même casier de tri. Deux relevant de la vague 1, et deux relevant de la vague 2.
- 3) Au cours de la première vague, un employé triera le courrier manuel à livrer ce jour-là, il le mettra en liasses, préparera les paquets et effectuera le chargement. À la fin de la journée, ce même employé retournera à l'installation pour décharger et préparer le courrier de quartier devant être livré le jour de livraison suivant. Le deuxième employé préparera les paquets et effectuera le chargement. À son retour à l'installation, il triera le courrier manuel à livrer le jour de livraison suivant, le mettra en liasses et triera le courrier de quartier à livrer le jour de livraison suivant.
- 4) Au cours de la deuxième vague, un employé triera le courrier manuel à livrer ce jour-là, il le mettra en liasses, préparera les paquets et effectuera le chargement. À la fin de la journée, ce même employé retournera à l'installation pour décharger et préparer le courrier de quartier devant être livré le jour de livraison suivant. Le deuxième employé préparera les paquets et effectuera le chargement. À son retour à l'installation, il triera le courrier manuel à livrer le jour de livraison suivant, le mettra en liasses et triera le courrier de quartier à livrer le jour de livraison suivant.
- 5) La poste-lettres triée de manière séquentielle, les colis et les paquets de l'ensemble des itinéraires seront traités selon la méthode courante.

- 6) Le courrier de quartier sera livré aux dates indiquées sur le bordereau de contrôle de livraison selon la méthode courante.
- 7) Le présent protocole d'entente prendra fin le 15 juillet 2024. Toutefois, l'une ou l'autre des parties peut le résilier à tout moment, en remettant à l'autre partie un préavis écrit de 12 mois au palier local. Un avis valide de résiliation du présent protocole d'entente constituera un avis de résiliation de l'entente d'accompagnement, soit le protocole d'entente de Deerfoot portant sur les deux vagues et s'appliquant aux FFRS.
- 8) Les dispositions du présent protocole d'entente peuvent être modifiées dans la mesure où des représentantes ou représentants autorisés des deux parties y consentent par écrit.

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes **Date**
(Anna Beale, présidente de la section locale de Calgary)

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes **Date**
(Martin Champagne, 4^e vice-président national)

Société canadienne des postes **Date**
(Marcel Viveiros, directeur)

Société canadienne des postes **Date**